

AFFAIRE DU CIMETIÈRE PROFANÉ À COGNAC : LE PROCÈS RENVOYÉ, LE PRÉVENU HOSPITALISÉ



Marc BALTZER

Par [charentelibre.fr](https://www.charentelibre.fr), publié le 4 février 2020 à 19h24.

5

Avec sa veste de couleur sable et son pantalon noir, il semble perdu dans cette grande salle d'audience. Le jeune homme de 18ans interpellé après la profanation du cimetière du Breuil à Cognac, dans la nuit du 30 au 31 octobre, était convoqué hier devant le tribunal correctionnel d'Angoulême. Mais en raison de la grève nationale des avocats, le dossier a été renvoyé au 17 avril prochain à 8h30.

Léo, qui avait reconnu les faits lors de sa garde à vue, s'est tout de même présenté au palais de justice d'Angoulême. Depuis les faits, il fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation à la demande d'un tiers, en urgence, à Camille-Claudé à La Couronne. Léo a été examiné par un expert psychiatre qui a conclu à l'abolition de son discernement. En attendant le procès, il est toujours placé sous contrôle judiciaire.

Il a notamment interdiction de se rendre dans les lieux de culte, mais aussi de sortir seul le soir s'il n'est pas accompagné de sa mère.

À noter qu'une demi-douzaine de personnes, des proches des défunts dont les tombes ont

été dégradées, se sont portées parties civiles. Mais aussi l'Association alliance générale contre le racisme et pour l'identité française et chrétienne.

La nuit des faits, pas moins d'une centaine de tombes avaient été profanées, provoquant une vive émotion au niveau national. Des crucifix avaient également été brisés. Lors de ses auditions devant les policiers, le jeune homme s'est dit ouvertement sataniste, adorerait Satan et haïrait toutes les religions, en particulier catholique. Il avait également indiqué avoir agi après avoir entendu une voix.